

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 113 G Subvention et avenant n°2 à la convention (80.000 euros) avec l'association La Croix Rouge Française pour l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé Le Passage (20e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer un soutien financier de fonctionnement pour 2011 de 80.000 euros à l'association "la Croix-Rouge Française" dont le siège social est au 98, rue Didot (14^e) pour poursuivre les activités de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé "Le Passage" situé au 24, rue Ramponeau (20^e) et de l'autoriser à signer un second avenant avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article. 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer un second avenant à la convention triennale du 4 septembre 2009, avec l'association « La Croix Rouge Française » dont le siège social est au 98, rue Didot (14^e) pour la gestion et l'animation de

l'unité d'aide psychologique « Le Passage » (D00477), SIMPA 30501, 2011_04533 ; 2011_04532 située au 24, rue Ramponeau (20^e) et fixant à 80.000 euros le montant de la contribution financière attribuée à cette association au titre de l'exercice 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée d'une part, pour un montant de 70.000 euros au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 et d'autre part, pour un montant de 10.000 euros au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF 34003 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2011 et des exercices ultérieurs sous réserve de la décision de financement.